Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

78-2023-10-17-00003

Arrêté portant modification de l'arrêté relatif à la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mantes-la-Jolie

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie
Bureau de la coordination, de l'animation territoriale
et de la réglementation générale

Arrêté portant modification de l'arrêté relatif à la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mantes-la-Jolie

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté n° 78-2023-06-28-00007 du 28 juin 2023 portant délégation de signature à M. Jean-Louis AMAT, Sous-préfet de Mantes-la-Jolie ;

Vu l'arrêté n° 78-2022-07-29-00007 du 29 juillet 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mantes-la-Jolie ;

Vu la proposition du maire de la commune ;

Considérant le décès de Monsieur Florent GAVARIN intervenu le 4 juin 2023 ;

Sur la proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie,

Arrête

Article 1er : Composition

L'article 1er de l'arrêté n° 78-2022-07-29-00007 du 29 juillet 2022 sus-visé est remplacé par les dispositions suivantes :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaire	Titulaire	Titulaire
Madame Marie-Claude BERTHELOT	Monsieur Jean-Luc SANTINI	Monsieur Guillaume QUÉVAREC
Monsieur Denis RICADAT-CROSNIER	Suppléant	Suppléant
Madame Madeleine GARNIER		Madame Audrey HALLIER
Suppléant		

Le reste sans changement.

18-20 rue de Lorraine – 78201 Mantes-la-Jolie
Tél : 01.30.92.74.00
www.yvelines.gouv.fr

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de ce jour.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il est également affiché sur les panneaux officiels d'information municipale et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Le présent arrêté est également rendu public au moins une fois par an et, en tout état de cause avant chacune des réunions de la commission par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 :

Le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie, le Maire de la commune de Mantes-la-Jolie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mantes-la-Jolie, le 17 OCT. 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Mantes la Jolie,

Jean-Louis AMAT

18-20 rue de Lorraine – 78201 Mantes-la-Jolie
Tél : 01.30.92.74.00
www.yvelines.gouv.fr